Tableau pour les ERP d'enseignement sans internat

<u>LISTE DES CONTRÔLES</u> <u>ET ENTRETIENS PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES</u>

Mise à jour du registre de sécurité ☐ Oui ☐ Non

Type d'installation	Date du Contrôle	Nom de l'organisme agrée ou du Technicien compétent	Observations	Périodicité du contrôle Agent vérificateur
Désenfumage des escaliers (Art. DF 10)				1 /an par technicien
Chauffage - Ventilation (Art. CH 58)				1 /an par technicien
Production d'eau chaude (Art. Ch 58)				1 /an par technicien
Gaz Etanchéité des canalisations (Art. GZ 30)				1 /an par technicien
Installations électriques (Art. EL 18-19)				1 /an par technicien
Eclairage de Sécurité (Art. EL 18-19) (Art. EC 13-15)				1 /an par technicien
Ascenseurs Monte-charges (Art. AS 9)				1 /5 ans organisme agrée 1 /an par technicien
Appareils de cuisson Hottes et filtres (Art. GC 21-22)				1 /an par technicien
Moyens de secours fixes et mobiles (Art. MS 73) - Extincteurs - Colonnes sèches				1 /an par technicien 1 /an par technicien
Equipement d'alarme (Art. MS 73)				1 /an par technicien
Exercices de formation Exercices d'évacuation (Art.MS51et R.33)				3 /an
Défense Extérieure Contre l'Incendie Bouche Incendie n° Poteau d'Incendie Privé n° (Art.MS 4 et 6)				1 /an